



LE BULLETIN AFC

NUMERO SPECIAL

ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES DU VAR

LES VOIX DES FAMILLES : UN ENJEU MAJEUR

Quand on sait que l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), depuis sa création en 1945, est considérée à juste titre comme le parlement des Familles

Quand on sait que les quatre premiers mouvements familiaux de l'UNAF, en nombre d'adhérents, bénéficient de subventions conséquentes

Quand on sait que les AFC ont été parmi les mouvements fondateurs de l'UNAF

Et quand on prend connaissance des derniers recensements des familles au sein de l'UNAF, il y a de quoi se mobiliser pour reprendre de l'influence auprès des pouvoirs publics.

Ne nous y trompons pas : tous les mouvements anciens ont perdu des adhérents, les AFC un peu moins que les autres, ce qui est plutôt bon signe.

Néanmoins, cette diminution du nombre d'adhérents est néfaste pour toutes les familles qui ont, de ce fait, de moins en moins de poids et d'aura pour promouvoir leurs valeurs

(le mariage, la politique familiale, l'éducation des parents et des enfants, etc.).

Nous devons donc nous mobiliser pour promouvoir les valeurs de la famille fondées sur la doctrine sociale et familiale de l'Eglise Catholique. C'est inscrit noir sur blanc dans les statuts des AFC.

La première des choses est donc de pouvoir se compter parmi les familles adhérentes.

Et oui ! faut-il rappeler que pour être adhérent à une association, la loi de 1901 impose de verser une cotisation à cette association et que cette adhésion est acquise pour l'année, ce qui veut dire qu'il faut la renouveler chaque année.

On ne compte plus les distraits, les oublis, les négligences, bref les familles qui disparaissent de la liste des adhérents sans trop savoir pourquoi. Il est temps de se reprendre. Les AFC locales comme les fédérations ont la chance cette année d'avoir à leur disposition un outil informatique en ligne qui leur permet de saisir et de mettre à jour toutes les données des familles et paroisses en contact avec le mouvement des AFC.

Ne soyez pas étonnés si bon nombre d'entre vous vont, grâce à ce fichier, recevoir une lettre de rappel pour le versement de la cotisation et/ou pour compléter la liste des enfants mineurs qui sont autant de voix à comptabiliser pour l'UNAF.

Rang	Mouvements familiaux Année de vote 2007	Asso- ciations	Adhérents	Implan- tations
Mouvements familiaux à recrutement général				
1	Familles Rurales	2 257	153 918	85
2	Familles de France	402	69 644	78
3	Confédération Syndicale des Familles	288	30 022	58
4	Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques	331	28 263	90
5	Conseil National des Associations familiales Laïques	134	25 276	40
6	Union des Familles Laïques	73	3 814	31
7	Associations Familiales Protestantes	31	2 623	21
	SOUS/TOTAL	3 516	313 560	

Pour les convaincus qui sont inscrits à l'AFC de Toulon, ils ont la chance supplémentaire de pouvoir opter pour le prélèvement automatique

Pour adhérer, les imprimés sont disponibles sur notre site à l'adresse suivante :

<http://www.chez.com/afctoulon/textes/Adhesion.html>

Revenons-en aux chiffres !
(cf. tableau) :

En quatrième position, la CNAFC suit de très près la Confédération Syndicale des Familles (moins de 2000 familles d'écart).

Un atout pour la CNAFC : ses implantations ! Qui l'eut cru ?

En nombre de familles adhérentes, nous sommes suivis de près par la CNAFAL (3000 familles d'écart) qui, si elle fusionnait avec l'Union des Familles Laïques, viendrait prendre la quatrième place !

Les conséquences seraient graves pour notre mouvement qui n'aurait plus les moyens de subsister : équipe d'une dizaine de permanents qu'il faudra reloger à Paris.

Je peux vous assurer que cette équipe dirigée par un jeune père de famille nombreuse, est une équipe de choc, jeune et pleine d'enthousiasme.

Et si nous devons nous mobiliser dans le Var, nous avons un potentiel insoupçonné

de familles qui reconnaissent les valeurs fondamentales de la famille prônées par l'Eglise.

A nous d'aller à leur rencontre et de les faire se rassembler dans le mouvement des AFC. C'est comme **un acte de « citoyenneté chrétienne » que d'être non seulement chrétien dans la cité mais « chrétien qui compte dans la cité »!**

Près d'un million d'habitants dans le Var soit plus de 250 000 ménages de 2 personnes et plus, plusieurs dizaines de milliers de ménages de baptisés et 450 ménages aux AFC seulement. Notre marge de progrès est considérable, n'est-ce pas ?

Et si, déjà chaque famille qui reçoit ce bulletin se donnait comme objectif d'ici fin 2007 de ramener une famille au moins au sein des AFC, ce serait merveilleux pour le mouvement, pour l'Eglise et pour la Famille.

L'adhésion à une AFC est tout à fait compatible de l'appartenance à un mouvement d'Eglise ou d'un engagement de pastorale. Besoin d'argumentaire ? Vous le trouverez dans ce bulletin et sur le site AFC.

Faut-il vous rappeler que Mgr Rey, tout à fait conscient de l'enjeu, a écrit à ses frères prêtres le 22 mars 2007 : **« Il serait souhaitable que plus de familles chrétiennes puissent se compter et se rassembler au travers de mouvements et d'associations, qui, comme les AFC, pèsent dans les choix de**

société en matière familiale. L'influence qu'exercent les AFC auprès des pouvoirs publics et des élus est en rapport avec sa représentativité au sein de l'UNAF, et conséquemment dépend du nombre de familles qui sont enregistrées. »

Merci Monseigneur de nous ouvrir les portes de la communication dans les paroisses, et toutes les instances diocésaines (pastorales, observatoire socio-politique, Direction de l'Enseignement Catholique, Diaconie du Var, etc.). Nous travaillerons de concert et dans l'unité.

L'heure de la mobilisation générale est donc venue.

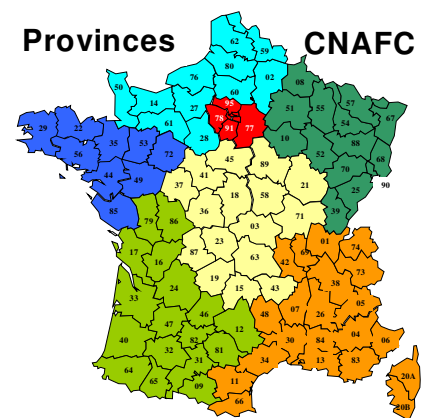
Je vous invite à vous poser la question en conscience : suis-je concerné(e) ou jamais concerné(e) ?

Alain MICHEL

Président de la fédération des AFC du Var

Administrateur de la CNAFC

Correspondant développement de la CNAFC pour la province Sud-Est





5 (mauvaises...) raisons de ne pas adhérer aux AFC !

→ Je donne déjà à un certain nombre d' "œuvres", et je cotise à d'autres associations ...

Notre réponse : Une Association Familiale n'est pas une « œuvre », récoltant des dons ... C'est une association qui détient, par la Loi, le pouvoir de représenter les familles. Adhérer est donc une démarche spécifique : être représenté auprès des Pouvoirs Publics, des médias, et (accessoirement) bénéficier des services mis en place pour les adhérents. La comptabilisation des voix des familles adhérentes (Parents et enfants) est une réalité. Où sont donc les voix de votre famille ?

→ Financièrement c'est trop lourd ...

Notre réponse : la cotisation annuelle (moins d'un plein d'essence ! ...) nous permet de financer notre action. Une cotisation réduite est toujours possible pour les familles dont les moyens ne permettraient pas de payer le montant intégral.

→ Je n'ai pas le temps de participer à toutes vos activités ...

Notre réponse : nos activités ne sont que proposées (mais il serait dommage de s'en priver...). La participation n'est pas une condition d'adhésion, loin de là ! Nous comprenons que votre vie familiale, vos engagements ne vous permettent pas toujours de nous rejoindre dans nos actions. Votre simple adhésion est déjà fondamentale pour notre représentativité.

→ On m'a dit que les AFC c'est ringard !

Notre réponse : notre AFC est essentiellement tournée dans ses activités vers les familles avec de jeunes enfants. Nous sommes ouverts à toutes propositions d'actions soit pour répondre aux besoins réels des familles, soit pour réagir face à l'actualité. De plus, « servir » la Famille, en s'appuyant sur le postulat qu'une famille stable, fondée sur le mariage, disposant des moyens nécessaires à sa mission éducative, est un élément fondamental de la survie de la Société, ... est-ce vraiment dépassé ?

→ Je n'ai plus d'enfants à la maison ... place aux jeunes !

Notre réponse : nous comprenons que vous ne soyez pas disposés à vous engager activement dans la vie de notre AFC. Les « jeunes » sont là, bien actifs ... Mais, même si vos enfants ne sont plus à la maison, que vous soyez en couple ou veuf ou veuve, vous formez toujours une « famille », et votre adhésion compte : c'est le signe de votre soutien à notre action et cela renforce notre représentativité : 1 voix c'est 1 voix ! Votre cotisation également est importante, car, sans finances, nous ne pouvons pas faire grand chose !

ARGUMENTAIRE AFC VAR

5 (excellentes...) raisons d'adhérer aux AFC ! Associations Familiales Catholiques



→ Les AFC sont le seul mouvement familial dont les positions sont basées ouvertement sur l'Enseignement de l'Eglise

C'est leur originalité par rapport aux autres Associations Familiales. De ce fait, elles sont "en lien" avec l'Eglise au niveau national et au niveau local. Les AFC du Var font partie des Mouvements de la Pastorale Familiale et entretiennent des contacts réguliers avec le Diocèse de Fréjus-Toulon. Elles participent aux manifestations telles que « Familles en fête » et aux travaux de l'observatoire socio-politique diocésain.

→ Je participe ainsi à la défense des valeurs familiales qui fondent une Société juste et solidaire

Les AFC sont ainsi au service de la "Famille". Elles agissent *notamment* pour :

- ♦ la défense de la Vie de la conception à la mort naturelle
- ♦ la reconnaissance du mariage stable comme *fondement* de la famille
- ♦ l'épanouissement spirituel et moral de chaque membre de la famille
- ♦ une justice fiscale permettant aux familles de faire face à leurs charges
- ♦ une politique familiale reconnaissante de la valeur du travail effectué au foyer par les parents pour élever leurs enfants.

→ Je renforce la représentativité des AFC auprès des Pouvoirs Publics

La force des AFC passe par leur représentativité ! Cette représentativité est mise en œuvre au niveau national par la Confédération nationale des AFC, au niveau départemental par la fédération départementale des AFC et au niveau local par l'action de chaque AFC :

- ♦ prises de position sur les grands débats de Société (relations avec les médias)
- ♦ interventions auprès des élus, Administrations
- ♦ action sur la politique familiale par les UDAF et l'UNAF

→ Je donne à l'AFC les moyens de son action

en versant des dons et une cotisation déductibles de mes impôts à hauteur de 66% !

→ Je bénéficie de services directement orientés vers les besoins des familles

- ♦ Chantiers Education, Bourses aux vêtements, Conférences, Entraides inter familles, Pèlerinages, Sorties familiales, Baby-sitting etc.